

Fiche de consentement éclairé pour l'utilisation des photographies en dermatologie ou d'imagerie

J'ai été informé(e) par mon médecin que les photographies /imageries (radio, scanner...) prises à l'occasion des soins ou d'une consultation font partie intégrante de mon dossier médical et sont nécessaires pour le diagnostic et le suivi des pathologies. L'usage de ces photographies est à ce titre couvert par le secret médical.

Toutefois, si le médecin souhaite utiliser ces photographies / imageries dans un but et un cadre strictement scientifique, c'est à dire pour l'enseignement, la recherche, la progression du savoir médical (communication au cours d'un congrès, publication dans un journal médical ou sur tout support y compris internet), il s'engage à utiliser tous les moyens techniques à sa disposition pour rendre anonyme ces photographies / imageries.

Si après avoir mis en œuvre tous les moyens techniques à sa disposition, il ne parvient pas à rendre ces photographies / imageries parfaitement anonymes (photographie d'un visage par exemple) il ne peut, sans mon accord préalable, publier une photographie /imageries sur laquelle je serai reconnaissable.

Les photos sont conservées dans votre dossier médical pendant 40 ans.

Conformément à la réglementation générale sur la protection des données (RGPD), je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des photos prises par mon médecin, ainsi que de la possibilité de porter plainte auprès de la CNIL.

Pour toute demande, je peux contacter le secrétariat à l'adresse email suivante :

J'autorise la prise de photo

- pour mon dossier médical (diagnostic, suivi)
- pour l'enseignement (cours)
- pour la formation médicale continue (dont site internet en accès libre)
- pour la recherche scientifique (publication dans un journal médical)

Date :

Identification du médecin : Dr

Identification du patient (Nom, prénom, date de naissance) :

Signature (du patient ou de son représentant légal*) précédée de, la mention « lu et approuvé » :

* parent pour un mineur ou tuteur pour un patient sous tutelle